

Mastérisation : des enjeux importants, des inquiétudes encore nombreuses

● **Un peu d'histoire**

La loi d'orientation de 1989 a créé les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres), chargés dans chaque académie de la formation de tous les enseignants et conseillers principaux d'éducation. Au même moment a été créé le corps des professeurs des écoles, pour porter le recrutement des enseignants du premier degré au niveau de la licence comme ceux du second degré.

La loi de 2005 a décidé l'intégration des IUFM à une université de leur académie, dont ils sont désormais une composante.

Une nouvelle réforme est en train de modifier en profondeur le recrutement et la formation des enseignants en France : la «masterisation». Pour devenir enseignant, à partir de la rentrée 2011, il faudra être titulaire d'un master pour pouvoir être titularisé.

● **Qu'est-ce qui change en 2009-2010 ?**

Après une année universitaire 2008-2009 largement occupée par la contestation d'un certain nombre de réformes dans l'enseignement supérieur, celle qui touche le recrutement et la formation des enseignants commence à se mettre en place.

Dès cette année, des stages rémunérés (cf. circulaire MEN-DGESCO n°2009-109 du 20 août 2009, cf.p.3) sont proposés aux étudiants en M1 et M2 qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

Les lauréats des concours de la session 2010 essuieront les plâtres de la nouvelle formation, et formeront la première génération d'enseignants titulaires d'un master, ou ayant bénéficié des mesures dérogatoires réservées à certaines catégories de candidats (cf.p.2). Ils seront aussi les premiers à bénéficier d'une «revalorisation» dont on sait encore bien peu de choses.

RÉMUNÉRATION des stages

La circulaire sur les stages prévoit que les étudiants en M1 et en M2 peuvent effectuer des **stages en responsabilité** dans la limite de **108 heures** annuelles rémunérées au **taux horaire** des vacataires soit **34,30 € brut** (taux inchangé depuis 1989 !!). Les vacances ne sont pas prises en compte pour les droits à la retraite... **Les stages de pratique accompagnée ne donnent pas lieu à rémunération.**

Quelle mastérisation voulons-nous ?

Le Sgen-CFDT revendique depuis longtemps un recrutement au niveau de la licence, suivi de deux années de formation universitaire et professionnelle en alternance **validable dans le cadre d'un master**. Mais la **masterisation** qui se dessine n'est pas celle que nous voulons.

Le Sgen-CFDT revendique :

- une augmentation de la part de la professionnalisation dans la formation des enseignants. Il s'opposera à sa régression. **Les formations académique et pédagogique doivent être articulées et complémentaires, et non séparées.** La prise de responsabilité «sur le terrain» doit être progressive.
- un renforcement du rapprochement entre les futurs enseignants de toutes catégories, pour favoriser une meilleure continuité et cohérence de la formation des élèves tout au long de leur scolarité. **Nous ne soutiendrons pas une organisation de la formation qui privilégierait les différences au détriment de ce qui fait l'unité du métier enseignant.**
- des nouveaux concours de recrutement placés à la fin du M1 pour faciliter les réorientations éventuelles et **garantir une véritable préparation au métier en M2.**

CONCOURS 2010 : INFORMATIONS PRATIQUES

A connaître

BO Spécial

Concours

N°7 du

16/07/2009

Modalités d'inscription

L'inscription aux concours se fait par internet sur :

- ▶ <http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html> pour les candidats à un concours du premier degré (sauf pour le second concours interne où l'inscription se fait directement auprès de l'académie qui organise le concours ;
- ▶ <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html> pour les candidats à un concours du second degré.

Dates d'inscription

Du 10 septembre 2009 au 20 octobre 2009 (17 heures heure de Paris). Cette année, il n'y a pas de procédure de confirmation de l'inscription.

Dates des épreuves d'admissibilité

CONCOURS	Section / Options	Dates
CRPE	Concours externe, 3 ^{me} concours, Concours spécial	Mardi 27, mercredi 28 avril
CAPEPS		Mercredi 17 et jeudi 18 février
CPE		Mardi 9, mercredi 10 février
CAPET		Jeudi 11, vendredi 12 février
CAPLP		Mardi 23, Mercredi 24 février
CAPES	Lettres modernes	Du lundi 1er au jeudi 4 mars
	Lettres classiques	Du lundi 1 ^{er} au mercredi 3 mars
	Arts, éducation musicale et chant choral, langues régionales, tahitien	Mardi 2, mercredi 3 mars
	Documentation, physique - chimie, SVT	Jeudi 4, vendredi 5 mars
	Histoire et géographie, mathématiques, philosophie, SES	Mardi 9, mercredi 10 mars
	Langues vivantes étrangères, langue corse	Du mardi 16 au jeudi 18 mars
	Langue des signes française	Mardi 16, mercredi 17 mars
AGRÉGATION	Biochimie-génie biologique, Eco-gestion, génie civil, génie électrique, génie mécanique, mécanique, philosophie, SES, sciences physiques, sciences de la vie sciences de la Terre et de l'Univers	Du mercredi 7 Au vendredi 9 avril
	Grammaire, lettres classiques, lettres modernes	Du lundi 12 au vendredi 16 avril
	Langues vivantes étrangères	Du mardi 13 au vendredi 16 avril
	EPS, mathématiques	Mardi 20, mercredi 21 avril
	Histoire, géographie	Du lundi 19 au jeudi 22 avril
	Arts, musique	Du lundi 19 au mercredi 21 avril

Justificatifs à ne pas oublier

Certains concours, comme ceux du premier degré, nécessitent de fournir des documents obligatoires pour valider l'admission. Renseignez-vous bien avant votre inscription. L'impossibilité de fournir ces documents peut entraîner l'invalidation de votre participation au concours.



Même si vous n'êtes pas encore titulaire d'un master, vous pourrez à certaines conditions vous présenter à un concours de recrutement d'enseignants cette année. Les règles sont fixées par la circulaire n°2009-18 du 14 mai 2009 et le courrier n°2009-101 du 5 juin 2009 adressé aux recteurs et présidents d'université par la DEGESIP (Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle).

Qui peut se présenter aux concours de la session 2010 ?

- 1 – Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009.
- 2 – Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2008 dans les disciplines non ouvertes à la session 2009.
- 3 – Les candidats ayant validé un cycle d'études post-secondaires d'au moins quatre années.
- 4 – Les candidats inscrits à la rentrée universitaire 2009 en première année d'étude de master. Si vous êtes inscrit en IUFM pour y préparer l'un des concours de la session 2010, cette inscription vaut, par convention, inscription en M1.
- 5 – Les candidats sportifs de haut niveau ou parents d'au moins trois enfants, sans condition de diplôme.

Quelle sera votre situation à la rentrée 2010 en cas de réussite ?

Vous relevez des cas 1, 2, 3 et 5 :

- ▶ vous serez nommé professeur ou CPE stagiaire.

Vous relevez du cas 4 :

- ▶ pour être nommé professeur ou CPE stagiaire à la rentrée 2010, vous devrez avoir validé un M1. Votre année de préparation d'un concours à l'IUFM pourra être validée comme tel par les commissions d'équivalence des universités, dans des conditions définies par chacune d'elles.

Et en cas de réussite au concours 2011 ?

Vous devrez, pour être nommé professeur ou CPE stagiaire à la rentrée 2011, être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme équivalent.

Si vous ne pouvez justifier d'un tel titre à la rentrée 2011, vous conserverez le bénéfice de votre réussite au concours jusqu'à la rentrée scolaire suivante, et devrez justifier de l'un de ces titres ou diplômes pour être nommé professeur ou CPE stagiaire à la rentrée 2012.

En cas d'échec au concours 2010, à quelles conditions le repasser dès la session 2011 ?

En application des décrets publiés au Journal Officiel du 28 juillet 2009, vous devrez :

- soit être détenteur d'un master ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- soit être inscrit en seconde année de master ou d'un diplôme reconnu équivalent, sauf pour les agrégés qui devront être détenteurs d'un master complet.

Si vous relevez des cas 1, 2 et 4 en 2009-2010, vous pourrez faire valider votre année de préparation à l'IUFM par les commissions d'équivalence des universités, et vous inscrire en M2, dans des conditions définies par chacune d'elles.

VOTRE MISSION CONSISTERA
À RÉSOUDRE L'ENSEMBLE
DES CARENCES ÉDUCATIVES
DE LA SOCIÉTÉ.



[RESPECTÉS]

**Pour en savoir plus :
gardez le contact
avec le Sgen-CFDT**

► **Au Sgen-CFDT :**

► **A l'IUFM :**

**Étudiant mais déjà
salarié, je peux
adhérer !**

**J'ai de bonnes raisons
d'adhérer !**

L'entrée et les débuts dans le métier
sont difficiles : stages M1 et M2, 1ère
année professionnelle...

Être accueilli, aidé, informé,
conseillé, défendu, c'est un + au
débutant qu'offre le Sgen-CFDT.

**Je choisis le
Sgen-CFDT**

Le syndicalisme autrement :

- le dialogue, la négociation, le résultat
sont privilégiés au service d'un projet
pour changer l'École et la société.

- appartenir à la CFDT permet de
continuer à être défendu en cas de
changement d'orientation
professionnelle.

**Aujourd'hui, j'adhère au
Sgen-CFDT !**

Je bénéficie dès maintenant de mes
droits : information, formation, défense,
participation.

**Adhérez
directement
en ligne**



<http://www.sgen.cfdt.fr>

**Renseignements ci-dessous à donner par m^èl, par courrier
ou à un militant du Sgen-CFDT à l'IUFM ou sur votre lieu de stage**

Nom, Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ ; Mèl : _____

Je désire adhérer au Sgen-CFDT

Je souhaite recevoir régulièrement des informations du Sgen-CFDT par m^èl